



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du 15 JANVIER 2024

N°2024-04

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi quinze janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 9/01/2024

Date d’Affichage : 9/01/2024

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Yoane MARTINIERE, donne son pouvoir à Tony GRENET

SECRÉTAIRE : Tony GRENET

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : demande de l'ACTIV Volet 4 pour la rénovation d'un bâtiment public.

La commune de Oyré souhaite réaliser des travaux de rénovation thermique et énergétique de la salle des fêtes, ainsi que l'amélioration des fonctionnalités du bâtiment au regard des usages actuels, ce qui nécessite une réorganisation des fonctions, et une nouvelle répartition des espaces.

Le projet prévoit :

- L'amélioration des performances thermiques et énergétiques du bâtiment (au regard de l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études Alterea en 2020,
- La construction d'une extension de 60 m² permettant de disposer d'un espace de stockage supplémentaire (35 m²) ;
- La réorganisation des espaces existants (hall d'entrée, espace bar, vestiaires, local stockage existant) ;
- La rénovation des sanitaires.

Le coût financier de la maîtrise d'œuvre et des travaux s'élevant à 857 415 € HT, représente une somme importante pour les finances de la commune. C'est pourquoi le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental, via l'attribution de l'ACTIV Volet 4 suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT	
Travaux	857 415 €	DETR	214 354 €	25 %
		Fonds Vert	154 334 €	18 %
		ACTIV volet 4	102 890 €	12 %
		Syndicat Energie Vienne	214 354 €	25 %
		Autofinancement	171 483 €	20 %
TOTAL	857 415 €	TOTAL	857 415 €	100 %

AR Prefecture

086-218601862-20240117-2024_04_A-DE
Reçu le 17/01/2024
Publié le 17/01/2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 15/01/2024

Le Maire, Géry WIBAUX



AR Prefecture

086-218601862-20240117-2024_04_A-DE
Reçu le 17/01/2024
Publié le 17/01/2024